

La résistance aux antimicrobiens et les aires marines protégées : deux des six enjeux majeurs des Nations unies pour l'environnement

14 décembre 2017

Les [Nations unies pour l'environnement](#) ont publié le 5 décembre 2017, à l'occasion de leur [troisième Assemblée](#), le rapport « Frontières 2017 : questions émergentes d'ordre environnemental ». Six enjeux clés y sont développés : la dimension environnementale de la résistance aux antimicrobiens, les nanomatériaux, la durabilité des aires marines protégées, les tempêtes de sable et de poussière, les solutions solaires pour les foyers hors-réseau et les migrations liées à la dégradation de l'environnement.

Co-sélection de résistance aux antibiotiques, aux métaux et aux biocides



Source : Nations unies pour l'environnement

Dans la lignée de l'approche *One Health*, le rapport tisse les liens entre santé humaine, animale et environnementale, en soulignant l'usage abusif des antibiotiques en élevage, notamment comme promoteurs de croissance dans certains pays, et la méconnaissance mondiale des effets environnementaux associés. Il indique ainsi que 70 % des antibiotiques mondiaux sont aujourd'hui consommés par des animaux et que cette utilisation pourrait augmenter de 67 % d'ici 2030. Les déchets agricoles tels que le fumier peuvent contenir des concentrations d'antibiotiques similaires à celles utilisées pour soigner les infections. En aquaculture, jusqu'à 75 % des antimicrobiens utilisés se retrouvent dans l'environnement. Or, ces différents rejets, même à très faibles doses, favorisent l'apparition de résistances chez les bactéries présentes dans les eaux et les sols. Ce phénomène est amplifié par la présence d'autres polluants comme les métaux lourds.

Les aires marines protégées sont un autre sujet mis en exergue par le rapport. Il rappelle que la surpêche, l'exploitation d'autres ressources, l'aménagement du littoral, la pollution et le tourisme endommagent des habitats naturels essentiels et réduisent rapidement les populations marines. 31 % des 600 stocks halieutiques

suivis par des organismes de recherche internationaux font actuellement l'objet d'une pêche non durable (essentiellement illégale, ni déclarée ni régulée), et 58 % sont pleinement exploités. En 40 ans, 49 % des espèces marines et 50 % des récifs coralliens ont disparu. Compte tenu du poids économique (plus de 24 milliards de dollars) et alimentaire des océans, cette dégradation est qualifiée de « schéma d'autodestruction sociétale » qui justifierait de protéger au moins 10 % des zones marines et côtières d'ici à 2020. L'amélioration de la gouvernance des aires marines protégées est aussi importante que leur extension, plus de 40 % d'entre elles souffrant aujourd'hui de graves insuffisances.

Vanina Forget, Centre d'études et de prospective

Source : [Nations unies pour l'environnement](#)